



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

A la suite d'une convocation du 12 octobre 2022, les membres du Comité Syndical du SydeME se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 18 octobre 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du SydeME.

- ✓ Etaient présents : **28**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Salvatore COSCARELLA, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.
- ✓ Excusés : **16**
Madame, Messieurs Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Gilbert SCHUH, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal LAUER, Durkut CAN, Cyrille FETIQUE, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Bernard COLBUS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **6**
Mesdames, Messieurs Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Jean MEKETYN, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT a donné procuration à Jean-Paul TINNES, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration François GATTI.
- ✓ Absents : **5**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Bernard CLAVE.

04. FINANCES

OBJET : REFACTURATION DU TRAITEMENT DES REFUS DE TRI 2021

Le Comité Syndical,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

VU sa délibération n° 2022/17 du 28 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022, et notamment l'ouverture de crédits à l'article 7711 au titre du traitement des refus de tri à hauteur de 870 000€ ;

CONSIDERANT que le bilan 2021 des refus de tri de la collecte sélective traités par Citraval dans le centre de tri des Vosges s'élève à 10 606,97 tonnes.

CONSIDERANT qu'en 2021, le coût de traitement des refus de tri est de 130€ HT/tonne (contre 157€ HT/tonne en 2020).

CONSIDERANT dès lors le coût du traitement des refus de tri facturé au Sydeme soit 895 665,79 € HT ;

CONSIDERANT le taux annuel moyen d'erreurs de tri liées au process de tri Multiflux calculé dans le cadre des caractérisations réalisées par Citraval, soit 15,70% ;

CONSIDERANT qu'une partie des erreurs de tri est liée au process de tri Multiflux.

CONSIDERANT que, dans un souci d'équité, il convient d'imputer le coût ces erreurs de tri au Sydeme proportionnellement audit taux ;

CONSIDERANT dès lors le coût de traitement des refus de tri à refacturer aux EPCI, soit 755 037,18€ HT ;

CONSIDERANT la clé de répartition proposée (source des tonnages : bilan bureau d'études) :

(rapport entre les tonnages de refus de sacs orange) / (somme des tonnages de refus des sacs orange des 10 bilans)

Interco	Tonnages refus SO	Quote part Refus	€ HT traitement Refus	€ HT/tonne
CAFPF	1 739,71	22,97%	173 433,77 €	99,69 €
CASAS	1 487,88	19,65%	148 328,53 €	99,69 €
CASC	958,17	12,65%	95 521,11 €	99,69 €
CCAB	315,45	4,17%	31 447,59 €	99,69 €
CCB3F	317,57	4,19%	31 658,93 €	99,69 €
CCDUF	470,91	6,22%	46 945,58 €	99,69 €
CCFM	701,98	9,27%	69 981,22 €	99,69 €
CCHPB	507,38	6,70%	50 581,32 €	99,69 €
CCPBitche	628,75	8,30%	62 680,84 €	99,69 €
CCW	445,96	5,89%	44 458,28 €	99,69 €
Total	7 573,76	100,00%	755 037,18 €	99,69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

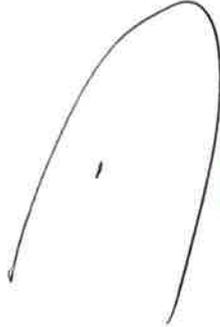
Décident

- D'approuver le calcul de refacturation selon la clé de répartition susmentionnée ;
- De décider la refacturation du traitement des refus de tri 2021 selon le tableau de répartition ci-dessus ;
- De dire que la recette sera imputée à l'article 7711 du budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 18 octobre 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le..0.3.NOV..2022.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le .0.3.NOV..2022.....

